

Action collective de clients canadiens de LastPass en matière de respect de la vie privée

APPROBATION DU RÈGLEMENT – AVIS SIMPLIFIÉ

Lisez cet avis attentivement. Un règlement peut avoir une incidence sur vos droits.
Il vous faudra peut-être agir rapidement.

Le 8 février 2023, une action collective a été déposée à la Cour suprême de la Colombie-Britannique (le « **tribunal** ») pour le compte de clients canadiens de LastPass réputés avoir été victimes d'une fuite de données initialement signalée en août 2022 (« **fuite de données** »). Les défendeurs impliqués dans cette action collective sont GoTo Technologies USA, Inc., LastPass US LP, GoTo Technologies Canada Ltd. et LastPass Technologies Canada ULC (collectivement désignés aux présentes par le terme « **défendeurs** »).

Le 18 février 2026, le tribunal a approuvé le règlement de l'action collective pour une somme totale de 3 M\$ US (le « **montant du règlement** ») en résolution complète et définitive des réclamations déposées contre les défendeurs dans la présente action collective (le « **règlement** »). Le montant du règlement comprend tous les honoraires d'avocats, les débours, les taxes et les frais d'administration. Le règlement prévoit que les réclamations des membres du groupe déposées ou pouvant être déposées dans le cadre de l'action feront l'objet de quittances complètes et définitives, et que l'action sera rejetée. Le règlement ne constitue pas un aveu de responsabilité ou de faute de la part des défendeurs, lesquels ont nié et nient toujours les allégations portées contre eux.

Pour avoir droit à un dédommagement au titre du règlement, votre formulaire de réclamation doit être posté (le cachet de la poste en faisant foi) ou reçu par Services Concilia Inc., l'administrateur des réclamations, au plus tard à 23 h 59, heure du Pacifique, le 23 juin 2026.

ADMINISTRATEUR DES RÉCLAMATIONS

Pour de plus amples renseignements concernant le processus de réclamation ou pour toute autre question, les membres du groupe peuvent s'adresser à l'administrateur des réclamations aux coordonnées suivantes :

Services Concilia Inc.

A/S: LastPass

5900, avenue Andover, bureau 1

Montréal, Québec H4T 1H5

Courriel : LastPass@conciliainc.com

Téléphone : 1 888-851-0770

AVOCATS DU GROUPE

Veillez noter que les avocats du groupe ne sont pas les administrateurs de réclamations au Canada et ne répondront pas aux questions touchant le processus de réclamation.

Les questions destinées aux avocats du groupe peuvent être acheminées à :

Sage Nematollahi
KND Complex Litigation
sn@knd.law

Alexia Majidi
Hammerco Lawyers LLP
amajidi@Hammerco.ca

INTERPRÉTATION

En cas de conflit entre les modalités du présent avis et de l'Entente de règlement, les modalités de l'Entente auront préséance.

**LA COUR SUPRÊME DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE A AUTORISÉ LA
DIFFUSION DU PRÉSENT AVIS.**

**LES QUESTIONS CONCERNANT LE PRÉSENT AVIS DOIVENT ÊTRE
ACHEMINÉES À L'ADMINISTRATEUR DES RÉCLAMATIONS AU CANADA ET NON
AU TRIBUNAL OU AUX AVOCATS DU GROUPE.**